



Québec, le 19 mai 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

██████████

Maître ██████████

██

██

██

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-039

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 4 mai 2016 et transférée à la responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie du document suivant :

« [...] décision numéro T-003308 (concernant le lot P. 11C et P. 12A, rang 12, canton de Blandford, circonscription foncière d' Arthabaska, étant le jugement rendu en appel de la décision numéro 233298 de la CPTAQ). »

Tel que confirmé par la suite, le numéro de la décision serait plutôt le T-003600.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision T-003600 rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole le 16 avril 1997.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision